



Travailler en désertion

Par **Sancho1757**, le **08/09/2015** à **16:15**

Bonjour à tous et à toutes actuellement engagé dans l'armée de terre depuis 2008 j'ai décidé de démissionner car pour une opportunité de reprendre mes études et un boulot à la clé s'offre à moi pour ma vie future. j'ai donc envoyé ma démission le 16 juin 2015, Comme vous vous en doutez l'armée a refusé ma démission j'ai immédiatement fait un recours envoyé par chronopost à la commission des recours nous somme le 8 septembre et toujours aucune réponse de la commission je décide de désertir ce lundi 14 septembre 2015 pour commencer à travailler chez mon employeur au courant de toute cette situation critique. Quel risque je prend ??

Merci d'avance

Par **moisse**, le **08/09/2015** à **18:41**

3 ans de prison.

Et l'employeur quelques embêtements puisque vous ne pouvez pas présenter de certificat de travail "libre de tout engagement".